L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE, 28 MARS 1880.

THEATRE DE L'OPERA.

Opéra Français.

Nous recevons la lettre suivante qui témoigne d'un empressement qui est d'un heureux augure pour la réouverture permanente de notre théâtre de l'Opéra.

Nlle Orléans, 27 mars.

Monsieur,

La souscription annoncée par moi pour une saison d'opéra français n'est pas ouverte encore et les demandes pour certaines places affluent et dépassent déjà de beaucoup le nombre disponible.

Il y a pour moi devant une telle situation qu'un parti à prendre : la mise aux enchères de toute loge ou place désirée par deux ou plusieurs souscripteurs.

J'ai donc décidé que le jeudi, 1er avril, à midi, au foyer du théâtre (entrée rue Bourbon) il serait procédé à la mise à l'encan du droit de souscription à telle ou telle avant-scène, baignoire ou loge demandée par plus d'une personne.

Il est bien entendu que cette prime ne sera payable qu'avec la première moitié du prix de la loge, le lendemain de l'ouverture de la saison.

La liste ensuite des loges vacantes sera à la disposition du public comme je l'ai dit, jusqu'au samedi 10 avril inclusivement.

Très heureux de cet empressement qui est d'augure bien pour la saison prochaine, je tiens à faire observer que le montant de ces primes ne viendra par le fait qu'augmenter la souscription de façon à me donner une facilité plus grande d'arriver à la réalisation de l'entreprise.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée et mes remerciements pour la bonne grâce avec laquelle vous voulez bien accepter cette dernière communication.

G. DE BEAUPLAN.

Matinée du professeur Cromwell au bénéfice des Servantes des Pauvres.—Le professeur Cromwell, dont les séances de Diorama ont excité un si vif intérêt dans toutes les classes de la population, voulant reconnaître le patronage libéral qui lui a été accordé, a consenti à donner une matinée dans un but charitable. Cette matinée aura lieu aujourd'hui dimanche, et la recette en sera remise à la société des Dames Servantes des Pauvres, dont la mission, comme on le sait, consiste à secourir les misères cachées et les infortunes les plus dignes de commisération.

La Société des Servantes des Pauvres qui a été fondée par la vénérable madame Capdevielle, est dirigée actuellement par mesdames S. Blancq, Présidente, A. H. Isaacson trésorière, et Mlle Gordon secrétaire, et elle compte parmi ses membres les dames les plus honorables et les plus charitables. Nous espérons que le public s'associera à la bonne pensée du professeur Cromwell et qu'il y aura foule, dimanche, à la matinée de la salle Grunewald. Le sujet de la séance sera "Rome, la ville des merveilles."

Festival et concert au bénéfice des Carmélites.—Aux renseignements que nous avons donnés hier sur le festival qui doit avoir lieu mercredi prochain, 31 mars, à la salle Grunewald, au bénéfice du couvent des Carmélites, nous ajouterons que pendant la journée et le soir, au concert, le magnifique portrait au crayon de Ste. Thérèse, que M. Théodore Lilienthal vient de terminer, sera exposé, et sera mis le soir en loterie par les sœurs à qui il a été donné ; le prix des billets est de 50 cents.

Voici les noms des dames patronesses qui présideront aux tables de lunch et de rafraîchissements, glaces, fraises, etc.: Madame Rathbone, Mlle Delphine Forstall, mesdames James De Buys, J. B. Lallande, E. Peuch, A. Capdevielle, Charles Carrière, A. Isaacson, T. J. Semmes, A. A. Maginnis, P. Ducatel, C. Blancq, T. Dyer, B. F. Sims, Dr Folwell. Enfin voici le programme du concert :

Programme.

1—Romance (Ténor) "Ange, pleyez votre aile"...[illegible]
M. J. Météyé.
2—Grand Sonata (1a b 1st pa t)...Weber
Mme Mlle Samuel.
3—The Mexican Nightingale...Giorgi
Mlle A. Mercer.
4—Aria from the "Sicilian Vespers"...Verdi
M. F. W. Bremer.
5—Carnival of Venice (variations for violin).
M. Jules Cross.
6—(Solo Contralto) "Del profundo"...Campana
Mlle Annie Seawell.
7—Rondo Capriccioso...Mendelssohn
Mme Elie Samuel.
8—Duo from "I Masnadieri"...Verdi
MM. Météyé et Bremer.

Academie de Musique.—Le bénéfice de M. Fred. Mauberret, qui a lieu ce soir à ce théâtre, paraît devoir être une affaire énorme. Le trésorier Mauberret a beaucoup d'amis d'abord, et ensuite il offre au public un spectacle des plus attrayants. Les deux pièces que nous avons annoncées comme devant faire les frais du programme sont les deux meilleures burlesques de la troupe de Colville, "The Bohemian Gy-Url" et "Oxygen." On connaît la dernière; quant à l'autre, n'ayant jamais encore été jouée ici, elle aura le charme de la nouveauté; charmant, donc le jeu des artistes donnera beaucoup. Nous avons déjà annoncé que les Midgets, du théâtre St-Charles, paraîtront entre les deux pièces, chantant et en remuant de leur mieux, afin de contribuer le plus utilement possible au bénéfice de la soirée. Il y aura nécessairement une foule considérable et tout le monde ne pourra pas entrer; nous renouvelons donc le conseil que nous avons donné à ceux qui tiennent absolument à voir le spectacle de ce soir, c'est de s'adresser sans délai au bureau de location de l'Académie et de retenir des places d'avance. Ils auront l'assurance par ce moyen de pouvoir passer une de ces soirées que les théâtres ne peuvent pas souvent offrir au public.

Lundi soir, les nouveaux Minstrels commenceront leur engagement d'une semaine à l'Académie de Musique. Cette troupe compte beaucoup de talents, et elle est regardée comme la première organisation des Etats-Unis pour chanter des airs et des ballades, et pour exécuter des danses variées et originales. Partout où elle a joué, elle a eu grand succès.

Grand concert vocal et instrumental.—Nous avons déjà dit qu'un grand concert vocal et instrumental serait donné à la Salle Grunewald le mardi 6 février, au bénéfice de Mme Courtade, avec le concours de plusieurs artistes et amateurs distingués. Madame Courtade, qu'on a eu souvent occasion d'entendre à la Cathédrale et dans plusieurs autres églises ainsi que dans quelques concerts, possède une magnifique voix de contralto, et elle a été fortement encouragée à prendre la carrière lyrique. C'est dans le but d'aller se faire entendre à New-York ou à Paris qu'elle donne ce concert et nous sollicitons en sa faveur le bienveillant patronage du public. Elle a donné souvent son concours gratuit pour de nombreux concerts sacrés ou de charité, et nous espérons que son concert sera assez fructueux pour lui permettre de mettre son projet à exécution.

Le prix des billets n'est que de 50 cents.

Express nouvelles.—Sous ce titre, l'éditeur M. Dreyfous vient de faire paraître un volume de nouvelles bien parisiennes de George Nasim, illustré de 22 dessins originaux par Félix Régamey. Parisien au talent si original dont nous avons eu occasion d'admirer les rapides improvisations. Texte et dessins sont marqués au cachet du meilleur esprit parisien. M. Régamey fait bientôt faire paraître en volumes illustrés ses croquis sur le Japon et les Etats-Unis.

Association monumentale de R. E. Lee.—Cette association, fondée dans le but d'élever à la Nouvelle-Orléans un moment durable à la mémoire du général R. E. Lee, l'illustre commandant des armées confédérées en Virginie, fait appel au public dans une circulaire pour obtenir la somme de $10,000 qui lui manque pour terminer le monument dont la base est déjà construite sur l'emplacement du Cercle Tivoli. La circulaire demande des souscripteurs qui s'engagent à payer chacun $100 à l'association, savoir un quart comptant et le surplus en trois billets à 6, 12 et 18 mois. Le col. Chas. E. Fenner est président de l'Association.

Union Française.—Nous publions une circulaire de cette société, sur laquelle nous appelons l'attention de tous les résidents français. Le cours gratuit d'anglais, sous la direction du professeur F. Fritz, compte déjà vingt élèves; il offre à tous les Français l'occasion d'apprendre l'anglais et [illegible] surtout en anglais, le conseil de direction a décidé de décerner deux prix à la fin de l'année scolaire. L'Union remplit, comme on le voit, avec zèle, la noble mission qu'elle s'est donnée d'aider par tous les moyens les français qui ont besoin d'elle.

Les Malakoff Bitters garantissent [illegible] et soutiennent la santé.

La grève de St-Jean-Baptiste.—Nous recevons de notre correspondant habituel, Meschab, la correspondance suivante, du 24. L'arrivée [illegible] est de nature à [illegible] de nos [illegible] travailleurs [illegible] pressé beaucoup de membres.

Correspondance spéciale de l'Abeille
St-Jean-Baptiste, 24 mars 1880.
Monsieur le Rédacteur,

Est-ce à l'importation—voir même à "l'importation!"—est-ce à l'infection, à la contagion ou à toute autre cause, connue ou inconnue, que St-Jean-Baptiste, après St-Charles, doit attribuer la grève des travailleurs noirs qui existe depuis hier? [illegible] la solution de ce problème aux hommes qui font métier de tout expliquer. Quant à nous, [illegible] pas; mais pour le faire [illegible] demander aux théories, profondément creuses, des [illegible] nous écouterons les [illegible] et nos intérêts et le bon sens.

Mais revenons à nos moutons, à la grève [illegible]. Hier matin, de bonne heure, le son du tambour fut pour nous l'annonce qu'il se passait quelque chose d'insolite, en notre bonne paroisse, dont le calme [illegible] au parc royal de Sir John [illegible] dait que le "bruissement des feuilles, le chant des oiseaux et le doux souffle du plus léger zéphyr." Or, donc, le tambour battait, [illegible] environ 150 grévistes noirs dont l'un portait un drapeau blanc. Ils parcoururent sans molester personne, toute la rive droite de la paroisse; s'arrêtant en face des habitations sucrières et invitant tous les travailleurs à imiter leur exemple de demande d'augmentation de salaire. Après s'être ainsi conduits, ils se dispersèrent; satisfaits, sans doute, de leur manifestation pacifique et bien convaincus, me dit-on, que le succès couronnera leur partage.

Comme vous le voyez, nos noirs ne se sont pas permis comme ceux de St-Charles, d'envahir les habitations et d'y commettre des atrocités sur ceux de leur semblables fidèles au travail. Mais, que nous réserve l'avenir? qui peut dire que demain, [illegible] que cette augmentation de salaire demandée—et qui ne profitera qu'au marchand de whiskey, ne sera pas suivie d'autres exactions contre lesquelles il faudra que nous prouvions que nous ne sommes pas, comme on dit vulgairement, des animaux à sang froid?

Le temps répondra à ces questions; nous sommes pleins d'admiration pour notre jeune et vaillant Gouverneur, car la promptitude avec laquelle il a agi contre les perturbateurs de St-Charles a prouvé à tous que les temps ne sont plus où quelques meneurs, mûs par des sentiments hostiles à l'ordre, pourront, sans danger pour leur vie, exciter les noirs à la révolte et les pousser en quelque sorte au massacre des blancs.

L'énergie du Gouverneur Wiltz lui mérite nos félicitations les plus complètes et nous les lui offrons de tout cœur.

MESCHAB.

Nouvelles télégraphiques.

Le prince Orloff.

Londres, 23 mars.—On télégraphie de Berlin au *Daily News* que le prince Orloff a eu une entrevue avec M. Sarouboff, pendant laquelle il a exprimé un vif mécontentement de la non-extradition d'Hartmann.

Hartmann à Genève.

Londres, 23 mars.—Le correspondant londonien du *Figaro* dit qu'Hartmann va rejoindre un comité nihiliste à Genève. Le bruit court que de nouveaux attentats sont préparés contre le czar et que le général Milikoff fait tous ses efforts pour les déjouer.

La santé de Bismark.

Londres, 23 mars.—On télégraphie de Berlin au *Post* que le prince de Bismark s'est foulé le bras. La blessure n'est pas grave, mais douloureuse.

L'Autriche et M. Gladstone.

Londres, 23 mars.—Le *Times* publie la dépêche suivante de Vienne : "Les attaques de M. Gladstone contre l'Autriche ont créé beaucoup d'irritation dans cette ville."

Monument au prince impérial.

Londres, 23 mars.—Par ordre de la reine une croix en pierres a été érigée sur l'endroit où le prince impérial fut tué, dans le Zululand.

CHRONIQUE PARISIENNE.

Nordenskjold à Paris.

Le professeur Nordenskjold donnera des conférences devant la Société de Géographie au Cirque des Champs-Elysées, la Sorbonne paraissant trop petite pour cela. Le prince Oscar de Suède assistera probablement à la réception qu'on prépare au voyageur de distinction qui doit venir la semaine prochaine.

Abdel-Kader en vie.

On dit que le vieux Kabyle, Abdel-Kader, est en vie et en bonne santé, malgré le fardeau de trois femmes et de douze enfants.

La première d'Aida.

La première représentation d'Aida au Grand Opéra, hier soir, a été un magnifique triomphe pour le compositeur qui tenait le bâton de chef d'orchestre. L'auditoire était des plus brillants. Le président Grévy et sa famille occupaient la loge réservée au chef de l'Etat; on remarquait, en outre, parmi les spectateurs, MM. Gambetta et Jules Simon, les ministres et le corps diplomatique, Adelina Patti, Nicolini, Miolan-Carvalho, Gounod, Massenet, Ambroise Thomas, Dumas et Sardou.

La mise en scène était un admirable tableau d'art et représentait exactement l'Egypte des Pharaons. Les plus belles scènes étaient la rangée monumentale de sphinx aux portes de Thèbres et le clair de lune sur les bords du Nil. Dans cette dernière scène l'effet du ciel clair et des étoiles scintillant au dessus des anciens temples était magnifique.

A la fin du troisième acte, les trois principaux artistes—Krauss, Bloch et Maurel—ont présenté à Verdi deux superbes couronnes et une lyre en ivoire et or. Le compositeur a paru très ému et au baisser du rideau, à la fin de l'opéra, il aurait voulu se réfugier dans un coin obscur près de l'orchestre pour échapper à l'ovation qui l'attendait. Mais le public l'a demandé, et au milieu d'un enthousiasme indescriptible, Mme Krauss a conduit Verdi sur le devant de la scène. Maurel, qui était entièrement remis de sa récente indisposition, a chanté le rôle d'Amonasro avec une ardeur et une vigueur extraordinaires. Verdi a été touché de la déférence que lui a montrée l'orchestre du Grand Opéra, qui parfois n'est pas très accommodant.

Le Sport.

Une représentation d'un nouveau genre a été donnée hier soir chez M. Molier, personnage bien connu dans le monde du sport. Il a reçu ses invités dans un cirque particulier attenant à sa maison. Ils étaient déguisés en gymnastes et clowns, et toute la compagnie, dames et messieurs, s'est livrée à des exercices acrobatiques. C'était là une singulière manière de commémorer la Semaine-Sainte, mais à Paris il faut être original avant tout.

L'immigration à New-York.

—Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis* :

Le nombre d'immigrants débarqués au Castle Garden depuis le commencement du mois courant est de 22,720, ce qui est plus du double de l'immigration totale pendant le mois de mars de l'an dernier. Beaucoup d'autres immigrants sont attendus ces jours-ci par les steamers *Main*, *Weser* et *Mosel*, venant de Brême, *Frisia* et *Westphalia*, venant de Hambourg. On assure que l'émigration des Allemands aux Etats-Unis atteindra cette année des proportions sans précédent, et que le courant viendra non seulement des districts agricoles de la Silésie, mais de tous les points de l'empire allemand. Cet exode a pour cause principale la reprise des affaires en Amérique, et parmi les causes secondaires il faut peut-être placer la politique belliqueuse de M. de Bismark et la crainte d'une guerre de l'Allemagne contre une ou plusieurs puissances voisines.

—Une réponse bien jolie de Barrière.

Un monsieur,—ce qu'on appelle vulgairement un Raseur,—lui faisait la barbe depuis vingt minutes sur le boulevard.

Barrière avait déjà donné les marques les plus polies de son agacement.

Enfin, obsédé:

—Permettez-moi une simple question, demande le spirituel auteur, et répondez franchement :

Est-ce que vous ne vous ennuyez pas avec moi?

Le monsieur se récrie....

—Ah! c'est que je vais vous le dire avec non moins de franchise.... Moi je m'ennuie avec vous d'une manière effrayante.

Les Malakoff Bitters rendent la santé aux malades.

—La lettre A.... doit remonter à la plus haute antiquité puisqu'on dit qu'Hercule fit l'A aux pieds d'Omphale.

SPECTACLES BALS, &c.

THEATRE DE L'OPERA.
Coin Toulouse et Bourbon.

Le Professeur CROMWELL
Grande Matinée aujourd'hui
DIMANCHE,
A 1 heure de l'après midi.
Au bénéfice de la société des
SERVANTES DES PAUVRES.
[illegible]
28 mars—1t.

Théâtre de l'Opéra.
Coin Bourbon et Toulouse.
LE PROFESSEUR CROMWELL
LE GRAND
DEMONSTRATEUR DES ARTS,
A la requête générale donnera des séances additionnelles de ses magnifiques représentations comme suit :
DIMANCHE (28 mars) matinée, à 2 heures de l'après-midi
ROME LA VILLE ETERNELLE.
Le produit de la représentation sera donné à la Société des Servantes des Pauvres.
DIMANCHE soir, 28 mars,
PARIS, LA VILLE MAGNIFIQUE.
LUNDI soir, 29 mars,
Versailles, la ville splendide.
MARDI soir, 30 mars,
L'Italie la patrie des Arts.
MERCREDI soir, 31 mars,
ROME, LA VILLE ETERNELLE.
JEUDI soir, 1er avril,
L'Allemagne et le Rhin.
VENDREDI soir, 2 avril,
Londres, la grande ville.
Entrée—Grande personne...50 cents
Enfants...25 cents
[illegible]
NOTE.—Les visiteurs sont priés d'être tous en place à 8 heures, à cause des lumières qu'il y a à éteindre. Portes ouvertes à 7 1/2 h. On commence à 8 h. On peut faire apporter les voitures à 9 h. trois quarts. 28 mars—1t

ACADEMIE DE MUSIQUE
DE BIDWELL.
Grandes représentations d'adieu de la
COLVILLE
Opera Burlesque Company.
Grande Matinée 27 Mars. } BABES IN THE WOOD.
Samedi soir Seule représentation. } BARBE-BLEUE.
Dimanche de Pâques, 28 mars—Bénéfice annuel du trésorier, M. FRED. MAUBERRET. Deux pièces burlesques et les Midgets, The Bohemian Gy-url, Oxygen; Marches, Chants et Danses par les Midgets.
Lundi, 29 mars—Barlow, Wilson, Primrose & West's Minstrels.
27 mars—2t

ACADEMIE DE MUSIQUE
DE BIDWELL.
LA SENSATION ATTENDUE.
Commençant le Dimanche de Pâques, 28 Mars.
POUR UNE SEMAINE SEULEMENT
MAMMOTH MINSTRELS
DE BARLOW, WILSON, PRIMROSE & WEST.
H. J. CLAPHAM, DIRECTEUR.
Cette Compagnie contient plus d'Artistes de première classe que n'importe quelles deux compagnies réunies du monde.
10...Grand End Men...10
8...Chanteurs et Danseurs...8
8...Chanteurs Vocalistes...8
8...Champion Clog Dancers...8
ORCHESTRE COMPLET ET UNE BANDE D'INSTRUMENTS D'ARGENT.
Changement Complet du Programme Pour Jeudi, 1er Avril.
Lundi, 15 Avril—Pour une semaine seulement—HAVERLEY'S JUVENILE OPERA COMP'Y.
27mars—

THEATRE ST-CHARLES.
D. BIDWELL, Propriétaire et Directeur.
Notre avons réussi à la requête de nombreuses [illegible] de continuer pendant la Semaine de Pâques
LES MIDGETS.
En Exhibition une Semaine de plus, devant clôre positivement Dimanche, 4 Avril.
GEN'L MITE, Age: 15 ans. Poids: 9 livres. | MAJOR ATOM, Age: 10 ans. Poids: 15 livres.
Intelligents, Actifs, Beaux et Gracieux.
Admission...[illegible] cents
En Exhibition—Matin, 10 à 12. Après-Midi, 2 à 4. Soir, 7 à 9. Dimanche, 7 à 9 seulement.
27 mars—

GRAND OPERA HOUSE.
Coin des rues Dauphine et Canal.
T. A. HALL...DIRECTEUR
SAISON D'OPERA-COMIQUE;
Lundi de Pâques 29 Mars et tous les soirs ainsi que Mercredi et Samedi en matinée.
Troupe d'opéra de D'Oyley de Carte,
dans le dernier et grand succès de l'auteur et compositeur de PINAFORE,
LES
Pirates de Penzance
Ecrit par W. S. GILBERT. } Composée par ARTHUR SULLIVAN
Ce brillant ouvrage sera représenté avec une mise en scène entièrement nouvelle, décors et costumes nouveaux. 24 mars—

SALLE GRUNEWALD
Concert à Grand Orchestre
par souscription,
Sous la direction de
THEODORE CURANT,
MARDI, 30 MARS 1880, à 8 P. M.,
Avec le bienveillant concours de Mme Alice Schwartz, de Mlle Annie Seawell, de MM. F. Bremer, prof. D. Delcroix et J. W. H. Eckert et d'un orchestre complet de 40 des meilleurs musiciens de la ville.
Billets de souscription...$1 00
A vendre dans tous les principaux magasins de musique. On trouvera le programme du concert dans une prochaine annonce.
7 mars—7,14,21,28 mars

Quatrième Fête Annuelle,
Exhibition Pyrotechnique et Bal
DONNÉS AUX
FAIR GROUNDS
PAR LA
Société de Bienfaisance des Fils de la Louisiane,
(Jour de Pâques, le 28 Mars 1880.
Courses: Pony Race...Prix $15 00
Prix d'entrée $2 50
Course de mulets...Prix $10 00
Prix d'entrée $2 00
Course de charrettes à lait...Prix $5 00
Entrée libre
Course à pied...Prix 5 00
Entrée libre
Course en sacs...Prix 1 00
Entrée libre
Grande exhibition sur la corde raide par le professeur D. J. DIXE, l'homme-mouche, le gymnaste et le danseur de corde.
Danses dans les deux battisses.
Comité d'arrangements;
L. J. COURTIN, Chairman.
J. R. Barthelemy, ... J. J. Courtin,
M. B. Salvant, ... J. Cochet Jr,
A. D. Dumaine, ... [illegible] Moll,
Chas. Burge, ... Michel Tessier,
R. Dumas, ... Edgar Labelle.
Pour invitations pour dames, s'adresser à J. R. Barthelemy, No 56 rue Royale; Chas. Burge, chez Michel Lisa, encoignure Ste-Anne et Vieux-Levée; Adolphe Dumaine, Esplanade et Claiborne, encoignure Champs-Elysées et Villeré; R. Dumas, encoignure Dumaine et Liberté; [illegible], encoignure Champs-Elysées et Rampart.
Prix d'Entrée - - - - 50 cts
7 mars—14 21 27 28

Grande Fête Champêtre Annuelle
—DONNÉE PAR LA—
Société Romaine de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans,
AUX FAIR GROUNDS,
Le DIMANCHE 25 Avril 1880.
[illegible]
19 mars—1m

RAILROAD PAVILLION
Au Nouveau Lac.
JACOB BALTZ, Propriétaire.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande et attrayante Vente à l'Encan d'Emplacements de Commerce et Maisons de Résidence centralement situés dans le Premier, Second et Troisième Districts.

Magasins rue du Camp, près Gravier, rue Poeters, près Poydras, rue de Chartres, Bienville et North Peters et RESIDENCES Rues Conti, Esplanade et St Claude.

Vente pour effectuer un partage.

Delord Burthe & als Vs Paul Louis Burthe & als.

No 10,793.—Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur. Bureau No 17 rue Carondelet, SAMEDI, 3 Avril 1880, à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St. Charles, rue St. Charles dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un jugement de l'Honorable M. H. Righter, juge de la Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus le 17 Février 1880 et signé le 21 Février 1880, il sera vendu à l'encan, afin d'opérer un partage dans la famille ci-dessus, les propriétés de valeur ci-dessous décrites, à savoir :

1 Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Camp, Natchez, Magasin et Gravier, désigné par le No 11 sur un plan dressé par F. Zimpel, le 21 janvier 1835 et déposé au bureau de William Christy, anciennement notaire en cette ville. Ledit lot mesurant 21 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la rue du Camp sur une profondeur de 70 pieds entre lignes parallèles, le tout en pied américain.

Ensemble avec le magasin en briques à quatre étages No 56 rue du Camp et toutes les améliorations sur ledit lot de terre et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent.

2—Un certain morceau de terre également situé dans le Premier District de cette ville dans le dit îlet borné par les rues Camp, Natchez, Magasin et Gravier, attenant au lot ci-dessus décrit et désigné par le No 12 sur le dit plan de Chas F. Zimpel du 21 janvier 1835, déposé au bureau de William Christy, ancien notaire. Le dit lot mesure au pied américain 21 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue du Camp sur une profondeur de 70 pieds entre lignes parallèles.

Ensemble avec le magasin en briques à quatre étages No 58 Camp, et toutes les améliorations sur le dit lot de terre et les droits, voies, privilèges et avantages qui en quelque sorte y appartiennent.

3—Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Nouvelle Levée (actuellement South Peters), Poydras, Tchoupitoulas et Natchez, désigné par la lettre A sur un plan dressé par L. H. Pilié, député voyer de la ville, le 15 janvier 1860, et mesurant au pied américain 26 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue Nouvelle Levée ou South Peters sur une profondeur de 131 pieds 9 pouces et 3 lignes sur la ligne du côté plus près de la rue Poydras, et sur l'autre ligne de côté opposé de la rue Natchez, il mesure 111 pieds 5 pouces et 4 lignes de large de [illegible] rue Nouvelle Levée [illegible] sur une profondeur de [illegible] pieds [illegible] lignes et 7 lignes de face [illegible] en deça jusqu'au point de départ de 24 pieds 3 pouces et 7 lignes, puis 24 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur dans le fond.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations en briques à quatre étages No 94 rue Nouvelle-Levée ou South Peters et toutes les autres améliorations sur le dit lot de terre et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent.

4—Un certain morceau de terre situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Conti, Dauphine (Bienville), et désigné par la lettre A, mesurant au pied américain 22 pieds 2 pouces de face à la rue de Chartres sur une profondeur de 65 pieds et 2 pouces entre lignes égales et parallèles, borné sur le côté vers la rue Bienville par la propriété ci-devant appartenant à Louis Pilié, et par le plan [illegible] appartenant anciennement à John Hagan Sr., ensemble avec le magasin en briques à quatre étages No 26 rue de Chartres, et toutes les améliorations sur le dit lot de terre et tous les droits, allées et privilèges qui y appartiennent.

5—Un certain morceau de terre situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bienville, Royale, Douane et Passage de la Bourse, et mesurant au pied américain, 25 pieds et 7 pouces de face à la rue Bienville, sur une profondeur de 127 pieds 9 pouces et 4 lignes entre lignes égales et parallèles.

Ensemble avec les bâtisses No. 35 de la rue Bienville et toutes les autres améliorations sur le dit lot de terre, et tous les droits voies et privilèges qui y appartiennent.

6—Un certain morceau de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Royale et Passage de la Bourse, mesurant au pied américain 25 pieds et 7 pouces de face à la rue Bienville, sur 127 pieds 9 pouces et 4 lignes entre lignes égales et parallèles, le tout au pied américain.

Ensemble avec les bâtisses No. 60 de la rue Bienville et toutes les autres améliorations sur le dit lot de terre et les droits, allées et privilèges qui y appartiennent en quelque sorte, à la charge par l'acquéreur de faire enlever les améliorations temporaires construites par ceux.

7—Un certain morceau de terre situé dans le second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St-Louis, Conti, Royale et Passage de la Bourse, mesurant au pied américain 34 pieds de face à la rue St-Louis sur 100 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Ensemble avec la bâtisse en briques No 59 rue St-Louis et toutes les autres améliorations sur le dit lot de terre, et tous les droits privilèges et avantages qui y appartiennent.

8—Un certain morceau de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Bourgogne, Bienville et Rempart, désigné par le No 1 sur un plan dressé par L. J. Pilié, député voyer [illegible], le 14 novembre 1835 et déposé dans le livre de plans de R. Grima, notaire, comme le plan No 16.

Le dit lot de terre mesure au pied américain 25 pieds 1 pouce de face à la dite rue Conti, sur 126 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec la bâtisse en briques No 150 rue Conti et toutes les autres améliorations sur le dit lot de terre et tous les droits, allées, privilèges et avantages qui en quelque sorte y appartiennent. Ensemble aussi l'usage de la [illegible] de 10 pieds de [illegible] la rue Conti, mesurant 10 pieds 1 pouce de largeur, répété et [illegible] dans le plan ci-dessus laquelle allée est commune pour le présent lot numéro 1, 2 et 3 sur le dit plan. [illegible] le No 4 sur le dit plan et le tout acte d'achat par [illegible] Pilié le 19 décembre 1835 et attaché à un acte de vente du 21 décembre 1835 pardevant Félix Grima notaire.

9—Un certain morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et qui en couvre toute l'étendue, situé derrière la propriété qui vient d'être décrite et désigné sur le plan ci-dessus mentionné par le numéro 8, mesurant [illegible] de terrain [illegible] rue Conti [illegible] rue des Remparts [illegible] dans laquelle le terrain mesure sur une ligne parallèle à la rue Conti, et s'étendant vers la rue des Remparts, 42 pieds 9 pouces 1 ligne, ainsi que la ligne est parallèle à la rue des Remparts et le terrain mesure 25 pieds 3 pouces et est intérieur dans toute la distance précitée, 60 pieds 2 pouces; le tout en mesure américaine, et ensemble avec le bénéfice d'une allée commune avec [illegible] du droit d'entrée, ainsi qu'il est dit plus haut ensemble avec tous les droits et privilèges et servitude qui y sont attachés.

10—Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville dans le carré borné par les rues Dumaine, Chartres, St-Philippe et Vieille-Levée (aujourd'hui Décatur), désigné par le No 6 sur un plan dressé par le voyer de la ville et annexé à l'acte de vente passé par devant L. T. Caire, ci-devant notaire, le 17 juin 1831. Le dit terrain forme le coin des rues Dumaine et Chartres (ci-devant Condé), et mesure (mesure américaine) 64 pieds de face rue de Chartres (ci-devant Condé) et 31 pieds 7 pouces rue Dumaine sur les profondeurs irrégulières suivantes: De la limite de la ligne rue Dumaine parallèle à la rue de Chartres, s'étendant vers la rue St-Philippe, 64 pieds 9 pouces; puis sur une ligne s'étendant vers la rue Vieille-Levée parallèle à la rue Dumaine, 26 pieds 6 pouces ; delà, sur une ligne s'étendant vers la rue St-Philippe parallèle à la rue de Chartres, 19 pieds 2 pouces ; encore sur une ligne s'étendant vers la rue de Chartres et parallèle à la rue Dumaine, 36 pieds 11 pouces jusqu'au point situé de limite rue de Chartres. Ainsi que les bâtisses en briques, à deux étages, couvertes en ardoises, formant l'angle des rues Dumaine et Chartres, Nos 33 rue Dumaine et No 230 rue de Chartres, avec toutes les améliorations qui sont sur le terrain, ensemble avec les droits, passages, privilèges et avantages qui y appartiennent.

11—Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Dumaine, Chartres, St-Philippe et Vieille-Levée (aujourd'hui Décatur), désigné par le No 5 sur le plan du voyer de la ville, annexé à l'acte de vente passé le 17 juin 1831, pardevant L. T. Caire, ci-devant notaire. Le dit terrain mesure [illegible] 28 pieds de face rue Dumaine, sur les profondeurs irrégulières suivantes: sur une ligne séparant le dit terrain du terrain No 6, s'étendant vers la rue St-Philippe et parallèle à Chartres ou Condé, 44 pieds 9 pouces, puis s'étendant vers la rue Vieille-Levée et parallèle à Dumaine, 15 pieds 4 pouces 4 lignes; delà sur une ligne s'étendant vers la rue St-Philippe et parallèle à la rue de Chartres, 19 pieds 2 pouces; encore sur une ligne s'étendant vers la rue Vieille-Levée et parallèle à la rue Dumaine, 14 pieds 10 pouces; enfin sur une ligne s'étendant vers la rue Dumaine et parallèle à la rue de Chartres, 16 pieds 6 pouces 4 lignes; sur une ligne s'étendant vers la rue de Chartres parallèle à la rue Dumaine, 3 pieds; sur une ligne [illegible], 7 pieds 6 pouces 4 lignes, et sur une ligne s'étendant vers la rue Dumaine, 41 pieds 2 pouces. Ainsi que les bâtisses à deux étages, en briques, couvertes en ardoises, No 31 rue Dumaine, toutes les autres améliorations sur le dit terrain, et tous les droits, passages, avantages qui y sont attachés.

12—Un certain terrain, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Nouvelle-Levée (aujourd'hui North Peters), Hospital, Gallatin et Barracks, désigné par la lettre A sur un plan dressé par L. H. Pilié, député voyer de la ville, le 15 janvier 1860, mesure américaine, 20 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée ou North Peters, 18 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue Gallatin, sur 119 pieds 3 pouces 1 ligne de profondeur du côté de la rue Hospital, et 127 pieds 6 pouces 6 lignes du côté opposé. Ainsi que les bâtisses en briques à [illegible] étages [illegible] la rue Gallatin, [illegible] qui sont sur le terrain et tous les droits, passages et privilèges qui y sont attachés.

13—Un certain terrain, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Nouvelle-Levée, aujourd'hui North Peters, Hospital, Gallatin et Barracks, désigné par la lettre B sur le dit plan du 15 janvier 1860, dressé par L. H. Pilié, député du voyer de la ville, attenant au terrain précédemment décrit [illegible] mesure au pied américain [illegible] pieds [illegible] de face rue Nouvelle-Levée, [illegible] pieds [illegible] pouces 5 lignes de face à la rue Gallatin, 132 pieds 6 pouces 6 lignes [illegible] qui le sépare du terrain A décrit plus haut, et 131 pieds 11 [illegible]

pouces 3 lignes de l'autre côté, celui de la rue Barracks, ainsi que les bâtisses en briques, à trois étages, faisant face à la rue North Peters et à la rue Gallatin, No 18 rue North Peters et toutes les améliorations qui sont sur dit terrain, y compris les droits, passages et privilèges qui y appartiennent.

14—Un certain terrain, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Esplanade, St-Claude, Kerlerec et [illegible], désigné par la lettre A sur un plan dressé par L. H. Pilié, député-voyer de la ville en date du 15 janvier 1860, d'après quel plan le terrain mesure 38 pieds 10 pouces de face à la rue Esplanade, 71 pieds 9 pouces de profondeur et face rue St-Claude, 71 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur du côté opposé, et 31 pieds [illegible] de largeur dans le fond. Ensemble avec les [illegible] à deux étages [illegible] rue St-Claude, et toutes les améliorations qui sont sur le dit terrain, y compris les droits, passages et privilèges qui lui appartiennent.

15—Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Esplanade, St-Claude, Kerlerec et Rampart, désigné par la lettre B sur le dit plan du 15 janvier 1860, dressé par L. H. Pilié, député-voyer de la ville, et mesurant 38 pieds [illegible] de face à la rue Esplanade, [illegible] Ensemble avec [illegible] à deux étages, [illegible] rue St-Claude, les améliorations qui s'y trouvent et les droits, passages et avantages qui lui appartiennent.

16. Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues North Peters, Decatur, Mandeville et Espagne, formant l'angle des rues North Peters et Espagne, et désigné par la lettre A sur un plan du 15 janvier 1880, dressé par L. H. Pilié, député-voyer de la Nouvelle-Orléans, et mesurant selon le dit plan, mesure américaine, 16 pieds 6 pouces 6 lignes de face à la rue North Peters, sur 84 pieds 7 pouces de profondeur et face à la rue d'Espagne entre lignes égales et parallèles avec l'allée, en commun avec les lots B, C et D, sur le dit plan, d'une allée de 3 pieds 9 pouces de large dans le fond des dits lots, et s'ouvrant sur la rue d'Espagne; ensemble, également, avec les bâtisses en briques à 3 étages No 94 de la rue North Peters, et toutes les améliorations sur le dit lot de terre et tous les droits, privilèges et avantages qui y appartiennent.

17. Un certain lot de terre, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues North Peters, Decatur, Mandeville et Espagne, désigné par la lettre B, sur un plan de L. H. Pilié, du 15 janvier 1880, et ayant 15 pieds 5 pouces à 4 lignes de face à la rue North Peters, sur 84 pieds et 7 pouces de profondeur, entre lignes égales et parallèles, ensemble avec l'usage, en commun avec les lots A, C et D, sur le dit plan, de l'allée de 3 pieds 9 pouces de large dans le fond des dits quatre lots.

Ensemble avec les édifices en briques à trois étages No 92 rue North Peters, et toutes les autres améliorations sur le dit lot de terre, et tous les droits, servitudes et privilèges y appartenant d'une façon quelconque.

18—Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le dit îlet borné par les rues North Peters, Decatur, Mandeville et Espagne, désigné par la lettre C sur ledit plan du 15 janvier 1880, de L. H. Pilié, député-voyer de la Nouvelle-Orléans, et mesurant 15 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue North Peters, sur 84 pieds 7 pouces de profondeur, entre lignes égales et parallèles, avec l'usage, conjointement avec les lots A, B et D, sur ledit plan, de l'allée de 3 pieds et 9 pouces de largeur dans le fond des quatre dits lots, le tout en mesure américaine.

Ensemble, également, avec les édifices en briques à trois étages No 90 rue North Peters, et toutes les améliorations qui sur ledit lot de terre, ainsi que les droits, servitudes et privilèges y appartenant.

19—Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues North Peters, Decatur, Mandeville et Espagne, désigné par la lettre D sur ledit plan du 15 janvier 1880, de L. H. Pilié, député-voyer de la Nouvelle-Orléans, et mesurant 16 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue North Peters, sur 84 pieds 7 pouces de profondeur, entre lignes égales et parallèles, ainsi que l'usage conjointement avec les lots A, B et C, sur ledit plan, de l'allée de 3 pieds et 9 pouces de largeur dans le fond des dits lots, le tout en mesure américaine.

Ensemble, également, avec les bâtisses en briques à trois étages No 88 rue North Peters, et toutes les autres améliorations sur ledit lot de terre, ainsi que les droits, servitudes et privilèges y appartenant.

Conditions de la vente:—Un quart comptant, et le surplus en trois termes égaux à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets à ces acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an [illegible] le jour de la vente jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les billets devront être consentis ou payés [illegible] d'une [illegible] accordé aux acquéreurs de payer au comptant l'entier ou [illegible] du prix d'adjudication. Ce terme sera [illegible] l'acquéreur [illegible] ceux-ci fournissent [illegible] une [illegible] clause par laquelle [illegible] que le clause de cinq pour cent, honoraires d'avocat, au cas de poursuites [illegible] et en outre [illegible] au prix d'adjudication [illegible] taxes [illegible] ville et d'Etat, dues et exigibles en 1880.

Acte de vente pardevant Eusèbe Bouny, notaire.

Les propriétés ci-dessus décrites seront exposées avant la vente, et le jour de la vente à la Bourse d'Encan St-Charles. Tous les renseignements nécessaires seront donnés au bureau des encanteurs, No 17 rue Carondelet.

Les propriétés ci-dessus décrites seront vendues sujettes aux baux et aux loyers existants et dont l'encanteur fera connaître tous les détails au lieu et au moment de la vente.

7 mars—Mar. Ven. Dim. jusqu'à la vente.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison en bois rue Ste-Marie, près du Marché Magazine.

Mme Maggie H. McManus et son mari vs. Mme Eliza Boise, Tuteur.

No 41,150—Seconde Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

Vente en Partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 24 avril 1880, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par la Seconde Cour de District pour la paroisse d'Orléans, le 13, et signé le 17 janvier 1880, il sera vendu à l'encan, à l'enchère publique les propriétés de valeur ci-dessous décrites, à savoir :

DEUX LOTS DE TERRE ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-Marie, Tillotte, Magazine et Laurel, se touchant et mesurant 25 pieds de face à la rue Ste-Marie sur 131 pieds 7 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maison en bois à un étage et à double corps de logis avec 4 chambres, cuisine, cour, etc., désignée par le No 166 rue Ste-Marie, et une petite maison en bois, à deux étages, avec hangar, etc., désignée par le No 171 rue Ste-Marie.

Conditions de la vente—Un tiers comptant, à l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt l'an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec privilège et hypothèque spéciale [illegible] 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de poursuites pour leur recouvrement, les propriétés devant être assurées, et les polices transférées—avec la clause ordinaire. Les billets, devront être garantis par hypothèque spéciale et privilège, de vendeur sur les propriétés vendues, pour les sommes non payées comptant. Les taxes de la propriété, en sus du prix d'adjudication, en 1880.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant W. J. Castell, notaire.

21mars—21,27,avril 3,10,17,24.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une agréable maison, rue du Canal, près de la statue de Clay et attenant à la résidence Tilton.

Succession de Mme Elizabeth R. Turner—No 41,196.—Seconde Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau 17 rue Carondelet, SAMEDI 24 avril 1880 à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu de un ordre de l'Honorable la Seconde Cour de District rendu dans l'affaire ci-dessus et daté et signé les 11me et 17me jours de mars 1880, il sera vendu à l'encan les propriétés de valeur décrites ci-dessous, à savoir :

LA BELLE RESIDENCE moderne à deux étages et demi, No 186 rue du Canal, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Commune, Dryades et Rampart; le terrain mesure 32 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à la rue du Canal sur 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur. La bâtisse est agréable et adaptée avec de grandes galeries de devant avec des verandahs en fer et entrée côté, un grand corridor, salons doubles à arches, salle à manger, et deux chambres au premier étage, au second se trouvent de vastes chambres à coucher, quatre grandes chambres pour serrer le linge, bains, chambres à bain et chambres pour blanchir, grand réservoir en fer, chambres pour les domestiques. Le sol du chemin est dans le principal corps de logis, grande chambre pour la chaux, corridor et cour pavée en pierres, et dans le fond, cuisine et chambres à repasser, grande cuve élevée, avec cave, compartiment pour le combustible, etc.

Le tout disposé de la manière la plus confortable, les chambres sont hautes de plafond, bien aérées et éclairées et construites avec goût. Toutes les chambres principales ont de riches cheminées en marbre. La propriété est en ce moment occupée par John Hawkins et ne peut être visitée que sur la demande faite aux encanteurs.

Conditions de la vente—Un quart comptant, le reste à un, deux et trois ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses de garantie habituelles. Paiement par l'acquéreur de toutes les taxes de 1879 payables en 1880.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Theo Guyol, notaire.

21mars—21, 27 mars, 3, 10, 17, 24 avril

Aux Planteurs Riziers.
Graines de choix de Mondurno.
A vendre, en lots, au gré des acheteurs, par C. A. PHILLIPPI & Co.
16mars—1m 46 Union.

1864 - Etablissement - 1864
D. MORIARTY,
Nos 249, 251, 253, 255 et 257 rue Poydras.
VENANT d'arriver.—Un fort lot de VINS de Californie, rouges et blancs, à l'encan au prix de 55 cts le gallon. 18 mars—[illegible]

SEMENCE DE RIZ
3,000 sacs.
De la Caroline et de Mondurno.
A vendre par
ERNST & CO.,
28 fevrier 1m 109 et 111 rue Julia.

CHAMPAGNE
BELMONICO.
En Bouteilles, Demi et Quart,
—DE LA—
Maison Delbeck & Cie, de Reims.
M. E. LAMONTAGNE,
32 Beaver St., New-York,
Agent pour les Etats-Unis.
M. A. NADAL,
[illegible] New-Orleans,
Agent pour les Etats du Sud.
29fév—[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

MAGNIFIQUES PROPRIETES dans le Second, Quatrième et Sixième District.

135 rue Washington, entre Magazine et Constance.

257 Louisiana Avenue, entre St. Charles et Prytania.

Rue Orléans, entre Marais et Villeré.

Rue St. Pierre, entre Marais et Villeré.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 3 avril, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal.

1° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, Quatrième, Magazine et Constance, mesurant 34 pieds 6 pouces de face rue Washington, sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison en briques à deux étages, retirée de la rue, ayant galerie devant, deux salons, salle à manger, dépense, cuisine, chambre au premier, galerie, hall, quatre chambres à coucher et deux grands cabinets avec chambre à bain au second, gaz, citerne, hangars, etc. La propriété porte le No 135 rue Washington.

2° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situées dans le sixième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Toledano, St-Charles, Prytania et la Louisiana Avenue, mesurant 38 pieds de face au Louisiana Avenue, sur une profondeur entre lignes parallèles de 160 pieds. Les améliorations consistent en une maison de famille à deux étages, retirée de la rue, ayant galerie de devant, vestibule, deux salons, et salle à manger au premier, galerie, devant, hall, vestibule et trois chambres à coucher au second, gaz, lieux d'aisance, hangar, écurie, cuisine à deux étages avec quatre chambres etc. La propriété porte le No 257 du Louisiana Avenue.

3° Une portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marais, Villeré, Orléans et St. Pierre, mesurant 29 pieds 5 pouces de face aux rues Orléans et St. Pierre, sur 114 pieds 5 pouces 6 lignes, de rue à rue. Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages, connue comme le café Henri IV, faisant face à la rue Orléans, ayant une grande chambre au rez-de-chaussée, 4 chambres, galerie devant et derrière au second, cuisine, cabane à charbon, citerne, water-works, etc., sur la rue St. Pierre un magasin, cuisine haute, water-works, etc.

Termes et conditions.—Pour la propriété rue Washington, l'acquéreur assumera le paiement d'un billet pour la somme de deux mille piastres ($2000) dû le 16 janvier 1881, la balance comptant; pour les autres propriétés, la moitié comptant, la balance à six et douze mois de crédit, pour billets portant hypothèque spéciale, avec privilège de vendeur, avec 8 o/o d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 o/o pour honoraires d'avocats en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du payment des billets en en partie, assurance et transfert de polices et toutes les autres clauses habituelles.

Les acquéreurs seront tenus de faire un dépôt de 10 o/o sur le montant de l'adjudication au moment de la vente. Actes de vente pardevant F. D. Seghers, notaire aux frais des acquéreurs.

28 mars.

Propriétés très agréablement situées dans le Second et le Troisième District.

No 245 rue Champs-Elysées, entre Robertson et Villeré.

Rue Oak, entre Sixième et Septième.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 3 avril à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane :

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Villeré, Robertson et Marigny, mesurant 40 pieds de face à la rue Champs-Elysées, sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une jolie maison à deux corps de logis, presque neuve, ayant 6 chambres avec salles attenant à la maison, contenant 2 chambres, hangar, lieux d'aisance, citerne, porte cochère, etc., le tout en excellent ordre. La propriété porte le No 245 rue Champs-Elysées.

2° Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Oak, Sixième et Septième [illegible], désignés par les Nos 6 et 7, dans l'îlet borné par les rues Oak, Sixième, Septième et Ursulines, mesurant des 32 pieds de face à la rue Oak, sur une profondeur de 166 pieds 7 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent [illegible] en briques [illegible] en ardoises avec 2 chambres.

Termes et conditions.—La moitié comptant, la balance à un et deux ans de crédit pour billet portant hypothèque spéciale avec privilège de vendeur, et 8 o/o d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 o/o pour honoraires d'avocat au cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des dits billets ou en partie. Les acquéreurs auront toutes les clauses [illegible] sur les polices d'assurances, et toutes les autres clauses habituelles.

Les acquéreurs seront tenus de faire un dépôt de 10 o/o sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant G. LeGardeur, notaire, aux frais des acquéreurs.

Propriété dans le Second et le Troisième District.

PAR SPEAR ET ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 3 avril 1880, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marais, Trémé, St-Pierre et Carondelet Walk, mesurant, mesure française, 30 pieds de face à la rue Trémé, 31 pieds 1 pouce 3 lignes de face à la Promenade Carondelet, 74 pieds 7 pouces de profondeur du côté le plus près de la rue Trémé 174 pieds 1 pouce 3 lignes de profondeur sur le côté de la rue Marais.

2° Un certain lot de terre situé dans le faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, mesurant 45 pieds 11 pouces de face à la rue Moreau, borné par Montegut, Clouet, Moreau et Peters, 73 pieds de profondeur sur une première ligne du côté de la rue Montegut, 36 pieds 10 pouces, et ensuite [illegible] de profondeur sur le côté de la rue Montegut, 26 pieds, 104 pieds de profondeur sur le [illegible] du côté de la rue Clouet et 30 pieds dans le fond.

Termes et conditions.—La moitié comptant la balance à un et deux ans de crédit pour billets portant hypothèque spéciale avec privilège de vendeur, et 8 o/o d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 o/o honoraires d'avocat au cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des billets en tout ou en partie, assurance pour les acquéreurs et transfert de la police des bâtisses et toutes les autres clauses habituelles.

Les acquéreurs seront tenus de faire un dépôt de 10 o/o sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant J. F. Meunier notaire, aux frais des acquéreurs. 28mars—

Magnifique lot de terre pour bâtir dans le Troisième District,

Encoignure Esplanade et Villeré.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI 3 avril 1880, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique—

Une portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, désignée par les lettres A et B, dans le carré d'îlet borné par les rues Esplanade, Villeré, Marais et Kerlerec, mesurant 15 pieds de face à la rue Esplanade, 153 pieds de profondeur et de face sur la rue Villeré, 127 pieds 7 pouces sur la ligne du côté de la rue Marais et 45 pieds de largeur dans le fond. Le dit lot formant l'encoignure des rues Villeré et Esplanade.

Termes et conditions—La moitié comptant, la balance à un et deux ans de crédit pour billets portant hypothèque spéciale avec privilège de vendeur et 8 o/o d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 o/o pour honoraires d'avocat au cas de poursuite judiciaire, pour le recouvrement des dits billets en en partie, et toutes les autres clauses habituelles. L'acquéreur sera tenu de faire un dépôt de 10 o/o sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant M. T. Dupuy, notaire, aux frais de l'acquéreur. 28 mars—

Magnifique lot de terre dans le second district.

Rue Dumaine, entre Rocheblave et Dolhonde.

PAR SPEAR & ESCOFFIER,—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 3 avril, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—

Un certain lot de terre situé dans le second district de cette ville, désigné par le No 112, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Rocheblave et Dolhonde, mesurant 37 pieds de face à la rue Dumaine, 175 pieds 9 pouces 7 1/2 lignes de profondeur sur le côté de la rue Rocheblave, 175 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur de l'autre côté, et 37 pieds de largeur dans le fond.

Termes et conditions—La moitié comptant, la balance à un an de crédit, pour billet de l'acquéreur, portant intérêt à 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 pour honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement du dit billet en en partie, et hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété. L'acquéreur sera tenu de faire un dépôt de 10 o/o sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Jas Fahey, aux frais de l'acquéreur.

P. S.—La vente est positive.

28mars—

Le magnifique magasin en briques à trois étages, No 32 rue Peters, entre les rues Gravier et Poydras.

Emile Bouny vs Mme F. G. Lebody [illegible] époux.

No 26,098. Troisième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 24 avril 1880, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, à l'encan, en vertu et conformément à un jugement rendu par l'Hon. F. A. Monroe, Juge de la Troisième cour de district pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 mars 1880, et signé le 15 mars 1880, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu, les propriétés ci-dessous décrites :

Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits allées, privilèges servitudes qui y appartiennent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Peters (anciennement Nouvelle Levée), Gravier, Tchoupitoulas et Poydras, désigné par le lot No 5 sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 8 décembre 1852 déposé dans le bureau de Eusèbe Bouny, notaire à la Nouvelle-Orléans, le dit lot mesurant 24 pieds 6 pouces, 30 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle Levée), sur une profondeur de [illegible] pieds [illegible] lignes [illegible] du côté opposé, et 30 pieds 5 pouces de largeur dans le fond.

Conditions : Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant 8 pour cent d'intérêt, jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur, ainsi que la clause de 5 o/o d'honoraires d'avocat dans le cas de poursuites, et les acquéreurs fournissant les polices d'assurances [illegible] L'acquéreur sera tenu de faire un dépôt de 10 o/o sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant A. Pitot, notaire, aux frais des acquéreurs.

28 et 27 mars, 3, 10, 17, 24 avril.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

5 cottages rue St-Philippe, entre les rues Marais et Trémé.

Magnifique carré d'îlet près des rues Esplanade et Broad, derrière la maison de M. Mignos.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur, Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 3 avril 1880, à midi, il sera vendu à la "Bourse des Marchands et Encanteurs," rue Royale, entre Canal et Douane, au plus haut enchérisseur, sans aucune limite ou réserve.

1° 30 lots de terre, situés dans le Second District de cette ville, désignés par les Nos 1 à 30 [illegible], dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Galvez, White et St-Jean. Pour la situation et les mesures, voir le plan à la bourse. Le tout sera vendu en lots à la convenance des acquéreurs.

2° 5 certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Trémé et Miro, désignés par les Nos 1 à 5 inclusivement. Il y a sur chaque lot une petite maison en bois, contenant 2 chambres, citerne, &c. Le tout sera vendu selon le plan actuellement en exhibition à la Bourse.

Termes et conditions.—La moitié comptant, la balance à un an de crédit, pour billets portant hypothèque spéciale avec privilège de vendeur, et 8 o/o d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 o/o pour honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des billets en en partie, assurance et transfert de police et toutes les autres clauses habituelles. Les acquéreurs seront tenus de faire un dépôt de 10 o/o sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant A. D. Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs.

28 mars—

SANS RESERVE.

Encoignure St. Louis et Claiborne.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau 41 rue Royale. SAMEDI 3 avril à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane, sans aucune réserve.

Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Second District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Claiborne, St. Louis, Robertson, et la promenade Carondelet, formant l'encoignure St Louis et Claiborne, et mesurant 31 pieds de face à la rue St. Louis, sur une profondeur et face à la rue Claiborne de 60 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison en bois, à deux étages contenant 5 chambres, citerne, puis, etc.

Termes et Conditions.—La moitié comptant la balance à un an de crédit, pour billet portant hypothèque spéciale avec privilège de vendeur, et 8 o/o d'intérêt par an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 o/o pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du dit billet en en partie; l'acquéreur sera tenu d'assurer les bâtisses pour un montant égal à celui du billet, et de transférer la police, et toutes les autres clauses habituelles. L'acquéreur sera requis de faire un dépôt de 10 o/o sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. A. Bienvenu notaire, aux frais de l'acquéreur. 28 mars—

Maison double en bois, encoignure St. Philippe et Villeré.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur. Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 3 avril, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale entre Douane et Canal—

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Philippe, Villeré, Dumaine et Marais, mesurant 32 pieds 7 pouces 6 lignes de face sur la rue St. Philippe sur une profondeur et face sur la rue Villeré de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes entre parallèles. Les améliorations comprennent une maison en bois à deux corps de logis, contenant 4 chambres, cabinets, galeries, cuisine à un étage, lieux d'aisance, waterworks, etc.

Termes et Conditions—La moitié comptant, la balance à un et deux ans de crédit, pour billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur, 8 o/o par an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 o/o pour honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des dits billets en en partie, assurance et transfert de police et toutes les autres clauses habituelles. L'acquéreur sera tenu de faire un dépôt de 10 o/o sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais de l'acquéreur.

PAR S. GUINAULT.

Deux magnifiques meubles de salon en bois de rose, 6 belles glaces françaises, deux superbes médaillons, une table de centre de Boule, une jolie étagère en bois de rose avec glaces, console dessus à dessus marbre avec glaces françaises au-dessous, meubles de chambre à coucher, corniches, rideaux en soie, candélabres, chandeliers, table à rallonge, side-board, tapis, etc., etc.

PAR S. GUINAULT, encanteur. Bureau Passage de la Bourse et Bienville — JEUDI, 1er avril 1880, il sera vendu, à 11 heures du matin, à la résidence, No 232, rue de l'Esplanade, entre les rues Robertson et Claiborne,—

L'ameublement complet ci-dessus décrit.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VACHES LAITIERES.

Vente pour cause de départ.

PAR S. GUINAULT, Encanteur—Bureau Passage de la Bourse et Bienville—LUNDI, 29 mars 1880, il sera vendu, à midi, sur l'Avenue Carondelet, encoignure Cypress, la VACHERIE de F. André Dorgan, qui se retire entièrement du commerce du lait:

12 Belles Vaches Laitières, plusieurs ayant leurs veaux et les autres devant en donner sous peu.

1 Bœuf durant, 1 Charrette à lait, 1 Charrette à fourrage, 2 Cochons; un lot de Grains et les Ustensiles de la Vacherie.

Conditions—Comptant, payable sur les lieux.

26 mars—

PAR B. ONORATO.

VENTE positive, pour cause de départ, de tout le contenu de la maison à deux étages, élégamment meublée, No 143 rue St-Louis, entre Bourgogne et Rampart, comprenant en partie de belles meubles de salon, en noyer, recouverts de reps à dessin avec housses en toile, de jolis meubles en bois de rose pour chambre à coucher, avec armoire à glace, un magnifique side-board et un bureau meublés de salle à manger, Lits, Bureaux, Lavabos, Armoires, Chaises, Glaces, Tableaux à l'huile, Gravures, Tapis, Nattes, Stores, Poêle de cuisine et ustensiles, Porcelaine, Verrerie, Plaqué, et une splendide variété d'articles d'ornementation ou d'objets utiles qu'il serait trop long d'énumérer.

Le tout sera vendu au plus haut enchérisseur, sans limite ni réserve, MARDI, 30 mars 1880 à 10 heures et demie du matin, sur les lieux ci-dessus désignés.

Conditions : comptant avant livraison.

B. ONORATO, Encanteur.

P. S.—Les meubles ne pourront être vus que le jour de la vente. 28mars—2t

VENTE PAR LE SHERIF.

SUCCESSION DE FERDINAND PECQUE,

ETAT DE LA LOUISIANE

Cour de Paroisse—No. 62—Paroisse St. Charles.

EN vertu d'un ordre de vente, à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse, et l'Etat ci-dessus et en date du 25 mars 1880, je vendrai au plus fort enchérisseur responsable à la porte de la maison de Cour à 11 heures du matin SAMEDI 1er mai 1880 la propriété ci-dessous décrite savoir :

1° Une certaine portion de terre ou habitation sucrière située dans la paroisse St. Charles, sur la rive droite du Mississippi, à environ 11 lieues, en dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant deux arpents et demi de face au fleuve sur cinquante arpents de profondeur, entre lignes parallèles, bornée à la ligne supérieure par la propriété de Chas. Aure D'Arensbourg, et à la ligne inférieure par celle du Dr Andriette James; ensemble avec tous les édifices et les améliorations qui s'y trouvent, la sucrerie, les dépendances et tous les instruments aratoires, meubles meublants, ainsi qu'il résulte de l'inventaire enregistré au bureau du greffier de la Cour de District de cette paroisse.

Conditions—Un quart comptant et le reste à un, deux et trois ans de crédit, en billets garantis par hypothèque avec le privilège du vendeur et portant huit pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur devra assurer tous les édifices dans l'une des compagnies d'Assurances de la Nouvelle-Orléans pour la somme de $3500, trois mille cinq cents piastres pour la sucrerie, et de mille piastres pour la maison de résidence.

Les actes meubles et immeubles seront vendus au comptant.

C. COLLY.
Shérif de la paroisse St Charles.
Bureau du Shérif, paroisse St-Charles, 25 mars 1880.
27 mars27....av3,10,17,24—1mai.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mary A. Marshall, femme de E. Crossage.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 40,096.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte présenté par James P. Hayes, exécuteur testamentaire de la succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
JOHN HERBERT, Greffier.
22mars—23,27mars,1er avril.

Succession de Daniel Weidner.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 41,892.—Attendu que Mme Margaretha Weidner a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Daniel Weidner, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
JOHN HERBERT, Greffier.
23mars—23,27mars,1er avril.

Succession de G. L. Loranger.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 41,887—Attendu que Wm G. L. Loranger, a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu G. L. Loranger, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour,
JOHN HERBERT, Greffier.
20mars—20, 25, 29.

Semence de riz. Semence de riz.
Importation directe de la Caroline,
DE 2000 sacs de choix, récemment arrivés directement de la CAROLINE, et à vendre.
S'adresser à
CHAS. A. LARENDON,
27 rue Carondelet, au 2me étage,
Ou à
RAOUL DUPRE,
Courtier de riz, 51 rue Douane.
N. B.—La seule véritable SEMENCE DE RIZ DE LA CAROLINE sur le marché.
16fév..2m

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriétés de choix dans le Premier et Quatrième District.

Résidences en bois à trois étages, formant le coin nord-ouest des rues Richard et Magazine.

Le magasin en briques à deux étages et résidence No 526 rue du Camp, à côté de l'emplacement d'affaire populaire de M. Gus Beck.

Les Résidences en briques à deux étages formant le coin nord-est des rues Magazine et Race.

La résidence (cottage) en bois formant le coin nord-est des rues Joséphine et Camp, vis-à-vis la résidence du Dr J. H. Maloney, et un lot de terre pour bâtir sur la Baie de Biloxi, dans la ville de Ocean Springs, Miss.

Dans l'affaire de Mme Louise Fassoel femme de Jos Buhler et als.

vs

Mme Ellen Fassoel femme de Gustave Beck et son mari.

No 46,567. Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau 31 rue du Camp.—SAMEDI, 1er mai 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans l'hôtel St-Charles en cette ville, il sera vendu à l'encan conformément à un jugement rendu par l'honorable W. T. Houston, juge de la Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 29ème jour de mai 1879 et signé le 9 juin 1879 et rendu dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci après décrites savoir :

1° Cet emplacement de commerce de choix connu comme le Magazine Exchange et désigné par le No 526 de la rue du Camp, dans l'îlet borné par les rues Camp, Old Camp, St. André et Ste. Marie. Le terrain mesure 29 pieds de face à la rue Old Camp sur une profondeur de 104 pieds et 6 pouces de profondeur sur la ligne de côté sur la rue Ste. Marie et 131 pieds 6 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté sur une largeur de 23 pieds et 4 pouces dans le fond.

Ensemble avec les batisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant le magasin en briques et les résidences à deux étages désignées par le No 526 de la rue du Camp. Cette propriété touche aux emplacements de commerce populaires de MM. G. Beck et Phister et Thomas. Elle est connue comme le Magazine Exchange et occupée par M. Dufresne, sans bail, à raison de $35 par mois.

2° Les résidences en bois à trois étages formant le coin nord-ouest des rues Richard et Magazine, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Camp, Felicity Road et Orange, et désignées par les Nos 511, 513, 515 de la rue Magazine.

Le terrain mesure 54 pieds 10 pouces de face à la rue Magazine, sur une première profondeur sur la rue Richard de 109 pieds 3 pouces, puis une seconde profondeur sur une ligne brisée de 15 pieds 2 pouces 2 lignes sur Felicity Road, 121 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne de côté sur la rue Orange, sur une largeur de 46 pieds 5 pouces 2 lignes dans le fond et s'étendant en arrière sur une allée commune s'ouvrant sur Felicity Road.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant les trois résidences en bois à deux étages, désignées par les Nos. 511, 513, 515 de la rue Magazine. Elles sont construites à quelque distance de la ligne du trottoir et contiennent chacune des doubles et quatre chambres au premier étage et le même nombre d'appartements au second, galeries de devant doubles, cave, gaz, etc.

Le coin, No 515, est occupé par le Dr Betancourt au taux de $360 par an ; 513 et 511 au taux de $360 chacune à d'autres parties jusqu'au 1er octobre 1880. Ces propriétés étant près des églises et des écoles des Révérends Rédemptoristes et du marché Magazine, les rendent très convenables soit comme emplacement d'affaires ou pour résidences.

3° Ces magasins en briques, à deux étages avec mansarde centralement situés et solidement construits formant le coin Nord-Est des rues Magazine et Race dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Race et Robin. Ils sont bâtis sur des terrains séparés et mesurant chacun 21 pieds 2 pouces et 6 lignes de face à la rue Magazine sur une profondeur et façade à la rue Race de 100 pieds entre lignes parallèles, et aboutissent en arrière à une allée commune s'ouvrant sur la rue Race, 5 pieds de largeur.

Ensemble avec les batisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant les deux résidences en briques à deux étages avec mansarde confortablement disposées et solidement construites désignées par les Nos 166 et 168 rue Magazine.

Elle sont louées au taux de $32 50 chacune par mois égal à $780 par an.

4° La résidence cottage en bois formant le coin Nord-Est des rues Camp et Joséphine, dans l'îlet borné par les rues Camp, Magazine, Joséphine et St-André. Le terrain mesure 31 pieds 5 pouces et 6 lignes de face à la rue du Camp sur 196 pieds 6 pouces et 7 lignes de profondeur et face à la rue Joséphine, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant la belle résidence cottage en bois désignée par le No 346 rue du Camp et par les Nos 247, 249 et 251 rue Joséphine louée sans bail au taux de $24 par mois. Elle est vis-à-vis la belle résidence du Dr J. H. Maloney et est parfaitement convenable pour usage de résidence ou comme placement.

5° Le terrain de valeur pour bâtir dans la ville de Ocean Springs dans le comté de Jackson, Etat du Mississippi, mesurant 60 pieds de face sur la Baie de Biloxi sur une profondeur d'environ près 620 pieds entre lignes parallèles, s'étendant à l'avenue Aneau. Elle touche aux villas de MM. Morrison et Ward et près de celle de M. F. B. Schmidt.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et le reste à un et deux ans pour billets satisfaisants à la convenance des parties intéressées, et spécialement garantis par hypothèque et privilèges de vendeur sur la propriété vendue, portant huit pour cent d'intérêt, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en recouvrer le paiement. Les améliorations devront être assurées et la police transférée aux détenteurs des billets, et les acquéreurs assument les taxes dues et exigibles en 1880, en sus du prix d'adjudication, et en outre p yer les frais d'encanteur pour le montant de la commission sur le prix de la propriété. Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'achat sera requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Jos A. Cohn, notaire, aux frais des acquéreurs. 28mars—

VENTE POSITIVE DE BUEN RETIRO,

Délicieuse résidence rurale.

Ferme et Orangerie

sur le Mississippi, du côté de la ville, et moins d'un mille au-dessous des Casernes, et à l'extrémité inférieure du chemin de fer de ville.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau, No 31 rue du Camp—SAMEDI, 3 avril 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu positivement à l'encan, du consentement des parties—

Cette délicieuse résidence rurale, ferme modèle et orangerie, connue sous le nom de BUEN RETIRO. Cette propriété est située à un mille au-dessous des Casernes et à la station du chemin de fer de la ville, dans la paroisse St-Bernard, et a 208 pieds 10 pouces de face au chemin public, avec droits de batture sur le fleuve, sur une profondeur de 2834 pieds à la ligne inférieure de la division du Collège agricol d'Etat, et 2784 pieds à la ligne supérieure qui la sépare de la propriété de A. Lesseps. La largeur est irrégulière, le terrain se rétrécissant en pointe.

Sur la propriété se trouve une maison de résidence à deux étages, en briques, parfaitement construite, et des dépendances telles que: écurie, poulailler, cabanes pour travailleurs, avec une belle allée de magnolias et de chênes. Le terrain est très fertile et cultivé en jardin à fleurs et potager.

Le verger renferme un beau choix d'arbres fruitiers, comprenant des orangers, néfliers, pruniers, pêchers, poiriers, ainsi qu'une grande variété de figuiers, de vignes, le tout en plein rapport. Située à une demi-heure de distance du centre de la ville, par voiture, et produisant des articles fort recherchés sur le marché, cette propriété offre, comme résidence, des agréments incomparables, en même temps que, comme rapport, elle constitue un placement très avantageux.

Conditions.—Un tiers ou plus, au choix de l'acquéreur, comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis spécialement par hypothèque et le privilège du vendeur, portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent d'intérêt l'an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat pour le cas où il faudrait recourir à des procédures judiciaires, transfert de la police d'assurance, et paiement par l'acquéreur des taxes dues et exigibles en 1880, en sus du prix de l'adjudication.

Acte de vente par devant G. Legardeur, notaire, aux frais de l'acquéreur.

13 mars—13-14-20-21-27 jusqu'à vente.

Cottage à vendre à bon marché,

Rue de l'Esplanade No 727 vis-à-vis l'entrée des Fair Grounds.

Contenant 4 chambres dans le principal corps de logis, 2 chambres dans la cuisine, une grande salle à manger, entre la maison et la cuisine, 2 cuves, une pompe à chaîne, avec arbres fruitiers, etc. Le terrain a 80 pieds de face. Conditions, un quart comptant, le reste à des conditions faciles. Pour plus de renseignements, s'adresser à F. G. SANDER, entrepreneur,
27 mars—3f No 24 rue des Français.

Encres d'Imprimerie de première classe
Médaille et diplôme décernés à l'Exposition du Centenaire
Encre pour journaux:
En barils...8 à 10 cts.
En barillets...10 à 12 cts.
...12 à 14 cts.
ROBINSON BROTHERS,
Fabricants d'encre d'imprimerie de Gray's Ferry,
710 Sansom St., Philadelphia,
22 Vesey St., New York.
4 mars—1 mois.

AVIS.

J'ANNONCE à mes amis et au public en général que j'ai de jour vendu la boulangerie bien connue de E. Martin & Son à M. J. M. Lafferranderie et je prends plaisir à le recommander à mon ancienne clientèle, sollicitant pour lui le bienveillant patronage dont celle-ci m'a toujours honoré.

Ve. MARTIN, Administratrice.
E. MARTIN & SON.

N. O. 13 mars 1880.

Le soussigné à l'honneur d'annoncer à ses amis et clients qu'il a acheté la boulangerie de E. Martin & Son, 58 et 60 rue Bourbon. Il profite de cette occasion pour remercier sa clientèle et espère qu'elle voudra bien lui continuer son patronage au nouveau local. Pain chaud tous les jours.

J. M. LAFFERRANDERIE.
24 mars—1m—Mer. Jeu. Dim.

CHAMPAGNE
BOLLINGER
En grandes et demi-bouteilles,
Le Vin favori des Clubs de l'Est.
Grand vin Château Dillon.
En barriques et en caisses.
5,000 caisses vendues à New-York en 1879.
Bières anglaises mises en bouteilles
Par E. & J. BURKE, Dublin.
BASS,
ALLSOPPS,
GUINNESS.
WHISKEY D'IRLANDE,
de E. & J. BURKE, en fûts et en caisses.
A vendre par
SCHMIDT & ZIEGLER, Importateurs,
49, 51, 53, 55 rue Poeters.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR A. & L. LEVY.

Diamants, Montres en or, Argenterie et Pianos.

Aussi: Tabac, Vaches et Whiskey. Gages abandonnés à la Metropolitain Loan, Savings and Pledge Bank, comprenant :

Bagues montées en diamants, Solitaires, Boucles d'oreilles, Epingles, Bracelets, etc.; Montres pour hommes et dames, provenant des meilleures fabriques, telles que Jules Jurgensen, Raymond, Chas. E Jacot, Paul Matthey, Dorel, Montres Lever anglais, patentés, Tobias, Roskill, Johnson, américaines, Lépines, Chaînes de gilet, et un fort lot d'autre bijouterie qu'il serait trop long d'énumérer.

Aussi: Argenterie consistant en services à thé et à café, Plateaux, Boîtes de [illegible], cuillères, etc. etc. Egalement, Pianos.

Le tout à vendre à l'encan, sans égard au montant prêté.

PAR ALEXANDER LEVY, encanteur—Commençant LUNDI, 29 mars, à 11 heures du matin, au magasin No 94 rue du Canal (à 2 portes de la rue du Camp), occupé autrefois par la Banque des Workingmen, et à continuer de jour en jour jusqu'à ce que tout soit vendu.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Tous les articles seront garantis comme on le fera savoir à la vente. 28 mars—

PAR H. STERN & CO.

625 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,

PAR H. STERN & CO.—Encanteurs, il sera vendu LUNDI 29 mars 1880, à 11 heures du matin, à leur nouvelle salle d'encan No 35 rue de Chartres—

625 caisses bottes, souliers et brodequins.

[illegible] en bel assortiment.

Conditions à la vente. 28mars—

PAR C. E. GIRARDEY

Magasin en briques à 4 étages
Et entrepôt séparé
No 73 rue Decatur (Vieille-Levée),
Entre Bienville et Conti.

Un des emplacements les plus favorables pour le commerce des liqueurs et des groceries.

Près du débarcadère des bateaux à vapeur de la côte inférieure.

Et

La maison en briques, à double corps de logis, No 112, rue Bienville, entre Bourbon et Dauphine.

Vente positive, du consentement des parties, pour effectuer un partage et pour liquider.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau No 31 de la rue du Camp—SAMEDI, 3 avril 1880, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu positivement à l'encan du consentement des parties, pour effectuer un partage et liquider—

1° Le magasin en briques à 4 étages, très bien disposé et solidement construit, ainsi qu'un entrepôt séparé, désigné par le No 73 rue Decatur, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Chartres, Conti et Bienville. Le terrain a 21 pieds de face à la Vieille-Levée, ou rue Decatur, sur une profondeur de 161 pieds ; ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, comprenant le magasin en briques à quatre étages, parfaitement disposé et solidement construit, désigné par le No 73 rue Decatur ou Vieille-Levée, avec un entrepôt en briques, très vaste, et séparé du bâtiment principal et offrant tous les avantages désirables, sous le rapport de la lumière et de la ventilation, pour la fabrication de liqueurs, la manipulation des groceries, etc. C'est l'emplacement populaire occupé par la maison Duchêne & Coraibé qui le loue à raison de $1600 par an, sans bail.

2° La maison en briques à un étage, à double corps de logis, désignée par le No 112 rue Bienville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Douane, Bourbon et Dauphine, ayant mesure française, 30 pieds de face à la rue Bienville, sur 80 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Elle se loue sans bail, au taux de $10 par mois pour chaque corps de logis, et est toujours recherchée par suite de sa proximité du quartier des affaires.

Conditions—Un tiers ou plus, au choix des acquéreurs, comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis spécialement par hypothèque et le privilège du vendeur, pourvus de toutes les clauses habituelles de 8 pour cent par an d'intérêt à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat pour le cas où il faudrait les recouvrer au moyen de poursuites judiciaires, les bâtisses devront être assurées et la police transférée aux détenteurs des dits billets, et paiement par les acquéreurs des taxes dues et exigibles en 1880, en sus du prix d'adjudication.

Actes de vente pardevant A. Drepas, notaire, aux frais des acquéreurs.

7 mars—7.9.13.14.20.21 27.28 mars,en 3av

Propriété Commerciale et Résidence de Choix dans le 1er et le 2me Districts.

Le Magasin en briques à trois étages, No 70 rue de la Commune, entre Magazine et Tchoupitoulas.

Les deux Maisons de résidence et Magasins en briques, à trois étages, No 144 et 146 rue Royale, entre St.-Pierre et Toulouse.

Vente certaine du consentement des parties intéressées pour satisfaire un jugement.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau 31 rue du Camp.—SAMEDI, 3 avril 1880, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu positivement à l'encan publique, du consentement des parties intéressées, pour satisfaire un jugement, les propriétés de valeur ci-après décrites, savoir :

1° Le magasin en briques à 3 étages, désigné par le No 70 rue de la Commune, dans le carré borné par les rues Commune, Tchoupitoulas, Magasin et Gravier. Le terrain mesure 21 pieds de face rue de la Commune sur 62 pieds de profondeur. Il est à proximité des grands magasins de MM. Albert Baldwin & Co, Zuberbier & Behan, et dans le centre d'un quartier commercial établi depuis nombre d'années.

Le magasin est connu comme l'emplacement commercial de MM. Viaard et Cie, successeurs de Ed Voerster, agent pour la vente des célèbres bières à Anheuser et importateur de produits chimiques étrangers, etc., sans bail.

2° Les deux maisons de résidence et magasins à trois étages en briques solidement construites et confortablement situées, désignées par les Nos 144 et 146 rue Royale, dans le carré borné par les rues Royale, Chartres, Toulouse et St Pierre. Les terrains mesurant, chacun, 31 pieds 10 pouces 5 lignes de face rue Royale sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ainsi que les deux maisons de résidence et magasins en briques à trois étages, superbement construits et arrangés confortablement, désignées par les Nos 144 et 146 rue Royale.

La partie supérieure du No 146 est connue comme la demeure du Dr. Moïse Lebeau et le rez-de-chaussée comme le bureau de M Edouard Bermudez. La partie inférieure du No 144 est occupée par M. Octave de Armas notaire, dont le bureau y est établi depuis nombre d'années. La partie supérieure, avec la porte cochère, est louée jusqu'au 30 septembre 1880.—Les plus amples renseignements seront fournis à la vente. Cette propriété est comptée parmi les meilleurs comme résidence à cause de son quartier respectable et central dans le Deuxième District.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, selon l'option des acquéreurs, et le reste à 1 et 2 ans de crédit pour billets garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent par an, 5 pour cent honoraires d'avocat, police d'assurance transférée et les acquéreurs assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication, et en outre le paiement comptant la commission de l'encanteur et les frais d'annonces. Un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'adjudication sera exigé des acquéreurs au moment même de l'adjudication. Les actes de vente par devant Octave de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs.

7mars—7.9.13.14.20.21.27.28 avril. au 3

Bonne propriété foncière de ville, constant, de l'avis de tout le monde, un excellent placement.

Grande vente de Propriétés de valeur et augmentant journellement de prix, situées des deux côtés de la rue du Canal, et des rues de la Douane, Palmyre, Gasquet, Broad, White, Bandin, Cayoso, Dupré, Solomon, Napoléon, Alexander, St Jean et St James, sur la ligne du chemin de fer de ville, et du chemin de fer à vapeur de la rue du Canal et près de la résidence princière de M. W. A. Bell, et l'église récemment construite du Sacré-Cœur.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur, Bureau 31 rue du Camp,—JEUDI, 8 avril 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu positivement à l'encan, pour effectuer une liquidation, les propriétés suivantes dont la valeur s'accroît tous les jours.

1° Trente-trois terrains de valeur, propres à bâtir, comprenant tout l'îlet, moins trois terrains, borné par les rues Broad, White, Banks et Bandin, bien remblayés et entourés de barrières avec les rues Broad et Commune coquillées, et à trois îlets du chemin de fer des rues Canal et Commune et à un îlet de l'Hôpital de Marine des Etats-Unis. Ces terrains sont excellents comme emplacement d'affaires ou pour résidences et établissements de manufactures.

2° Vingt-huit terrains propres à bâtir, comprenant tout l'îlet borné par les rues Banks, Dupré, White et Palmyre.

3° Vingt-deux lots de terre, comprenant l'îlet borné par les rues Dupré, Cayoso, Gasquet et Palmyre. Ces terrains très élevés sont entourés de barrières.

4° Vingt-six terrains de choix propres à bâtir, comprenant l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Alexander et Napoléon; ils sont bien remblayés et entourés de barrières. Il s'y trouve aussi deux jolis cottages en bois, faisant face à la rue du Canal. Les trottoirs sont plantés d'arbres donnant de l'ombre et les terrains eux-mêmes sont cultivés en jardins. Le voisinage de ces propriétés, de chaque côté de la rue du Canal, est bien bâti et habité par des familles respectables. Elles sont situées presqu'en face de la magnifique résidence de Martin Escobal.

5° Ce splendide site pour résidence et les terrains de choix sur lesquels on peut construire, rue du Canal, et comprenant un carré entier (moins trois terrains), borné par les rues Canal, Douane, St-James et St-Jean. Cette propriété est entourée d'une barrière, bien remblayée et parfaitement améliorée d'une maison-cottage en bois. C'est l'emplacement situé au-dessous de la résidence princière de M. W. A. Bell.

6° Vingt-deux lots de terre comprenant le carré entier borné par les rues Banks, Bandin, Clarke et Genois.

7° Vingt-huit lots de terre comprenant le carré borné par les rues Banks, Palmyre Napoléon et Solomon.

8° Vingt-six lots de terre, formant le carré borné par les rues Banks, Palmyre, Genois et Télémaque, à moins d'un carré de la résidence princière de M. W. A. Bell.

Les personnes ne possédant que de faibles moyens et voulant faire l'acquisition de sites pour y faire bâtir, et avoir jardin et vacherie, devraient mettre à profit cette occasion de spéculer, attendu qu'elles ne sauraient trouver un placement d'argent plus avantageux que l'achat d'une propriété située sur cette avenue la plus centrale. Les facilités de parcourir cette avenue du fleuve au lac par son chemin coquillé, le char à cheval et à vapeur sont des avantages qui doivent être pris en considération.

Voir les plans pour les dimensions détaillées de la propriété qui sera vendue au gré des acquéreurs.

Conditions—Un quart ou plus du prix d'adjudication comptant, au gré des acquéreurs, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit pour des billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent par an d'intérêt, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites, police d'assurance transférée et les acquéreurs assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication.

Les actes de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.

14 mars—14, 15, 20, 21 27 28 et 3 avril à la vente.

L'Abeille [illegible]

Bureau [illegible]

NOU[illegible]

DIMA[illegible]

Scand[illegible]
demande [illegible]
sénateur [illegible]
femme fa[illegible]
toutes les [illegible]
Il est vra[illegible]
d'affaire pl[illegible]
aité publiq[illegible]
demande d[illegible]
envers sa [illegible]
être raison[illegible]
L'histoir[illegible]
Mme Chris[illegible]
intéressant[illegible]
gurer un [illegible]
un ex séna[illegible]
diplomatiq[illegible]
vouable d[illegible]
pendant, [illegible]
plusieurs f[illegible]
terre et fra[illegible]
Ce qui a[illegible]
vieillard [illegible]
femme de [illegible]
dernier a q[illegible]
céder la p[illegible]
en acceptar[illegible]
une somm[illegible]
Ce qui est [illegible]
cette intri[illegible]
Christiancy[illegible]
lui-même q[illegible]
sans être v[illegible]
avec son pe[illegible]
Ce n'est [illegible]
que M. Ch[illegible]
était maîtr[illegible]
dans sa rag[illegible]
per. Il pa[illegible]
sénateur [illegible]
qu'il résiste[illegible]
d'un vieux [illegible]
scène de ce [illegible]
témoin que [illegible]
nuna a quitt[illegible]
chez sa mère[illegible]
L'ex-sénat[illegible]
faits qui lui [illegible]
attend avec [illegible]
scandaleuse[illegible]

Un sca[illegible]
bourg St[illegible]
le *Figaro*

[illegible]

MARIAG[illegible]

ROBE[illegible]

[illegible]